

PRATIQUES EXEMPLAIRES DE CERTAINS ORGANISMES DE L'ADMINISTRATION

ÉDITION 2024-2025

Table des matières

| | |
|---|----|
| CONTEXTE..... | 1 |
| INDICATEUR 1 : CONNAISSANCE OU NIVEAU DE CONNAISSANCE EXIGÉ ET SOUHAITABLE..... | 2 |
| VILLE DE GRANBY..... | 2 |
| INDICATEUR 3 : SUIVI DES DIRECTIVES..... | 3 |
| MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE..... | 3 |
| MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS..... | 4 |
| MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE..... | 5 |
| MUSÉE DE LA CIVILISATION..... | 6 |
| INDICATEUR 5 : ACTIVITÉS DE PROMOTION D'UN FRANÇAIS DE QUALITÉ..... | 7 |
| CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE..... | 7 |
| MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE..... | 8 |
| VILLE DE MONTRÉAL..... | 9 |
| INDICATEUR 6 : ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT..... | 10 |
| CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES..... | 10 |
| CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL..... | 11 |
| CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS..... | 12 |
| MUSÉE DE LA CIVILISATION..... | 13 |
| VILLE DE DRUMMONDVILLE..... | 14 |
| VILLE DE MONTRÉAL..... | 15 |
| VILLE DE SAINTE-JULIE..... | 16 |
| INDICATEUR 8 : PERSONNEL INFORMÉ QUANT À LA DIRECTIVE..... | 17 |
| BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC..... | 17 |
| CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC..... | 18 |
| PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE..... | 20 |

CONTEXTE

Le présent document recense l'ensemble des pratiques exemplaires soumises par des organismes de l'Administration à la suite d'un appel de candidatures. Les organismes concernés ont rédigé eux-mêmes les textes présentant leurs pratiques exemplaires.

Les pratiques exemplaires qui suivent se démarquent par la créativité dont ont fait preuve les organismes les ayant déployées, ainsi que leur engagement à promouvoir, faire rayonner, utiliser et protéger la langue française.

Certaines de ces pratiques sont également publiées dans le [Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la Charte de la langue française](#) dans les organismes de l'Administration autres que les institutions parlementaires.

Le MLF tient à remercier l'ensemble des organismes ayant soumis des pratiques exemplaires.

INDICATEUR 1 : CONNAISSANCE OU NIVEAU DE CONNAISSANCE EXIGÉ ET SOUHAITABLE

VILLE DE GRANBY

À chaque exercice budgétaire, la Ville de Granby met en œuvre une analyse rigoureuse permettant d'évaluer si des modifications des descriptions d'emploi ont été apportées en lien avec les exigences linguistiques. Cette analyse est coordonnée par la partenaire principale en ressources humaines et l'adjointe administrative à la direction des ressources humaines, en collaboration étroite avec l'émissaire. L'évaluation se fait en deux étapes. D'abord, les ressources humaines identifient les postes, puis l'émissaire les évalue à la lumière de la *Charte*.

Cette démarche, à la fois systémique et systématique, vise à assurer la cohérence entre les fonctions réellement exercées et les exigences linguistiques prescrites pour chaque poste. Elle permet de prévenir deux dérives opposées, à savoir l'omission d'un besoin linguistique essentiel et inversement la surqualification linguistique non justifiée au regard des tâches à accomplir.

Cette approche permet d'identifier de manière objective les rares situations où la connaissance d'une langue autre que le français est véritablement requise. Par exemple, lorsqu'un poste exige des interactions constantes avec des instances de sécurité fédérales ou internationales, ou avec une clientèle anglophone, et ce, uniquement pour des raisons de sécurité ou de continuité des services. Cette démarche de conformité proactive assure que le français demeure la langue de travail et de communication interne, sauf exception valide.

La Ville de Granby réaffirme ainsi son engagement à protéger et valoriser la langue française. Elle opérationnalise concrètement son devoir légal de promouvoir le français comme langue commune et d'en garantir l'usage prépondérant dans l'ensemble des sphères de son action publique. Elle démontre, par ailleurs, qu'il est possible de conjuguer conformité, efficacité administrative, application stricte du cadre légal et valorisation active du français.

INDICATEUR 3 : SUIVI DES DIRECTIVES

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a adopté une approche proactive tout au long de l'élaboration de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle. Le MESS avait à cœur de s'assurer que la directive aborde tous les aspects nécessaires pour offrir aux gestionnaires et au personnel une compréhension claire des exigences à respecter. Pour ce faire, il a favorisé une approche collaborative entre tous les membres du comité permanent où toutes les personnes concernées pouvaient s'exprimer librement, sans aucune restriction, sur les thèmes de la directive.

Compte tenu de la taille du MESS et de ses nombreuses lignes d'affaires, une structure de gouvernance comprenant plusieurs chantiers (TI, cas d'affaires, traitement des plaintes, etc.) a été mise sur pied. Pour faciliter les échanges, une équipe TEAMS a été créée et tous les outils nécessaires aux rencontres y étaient déposés.

Un outil (fichier Excel) a également été développé pour consigner toutes les questions posées par les membres du personnel et les réponses fournies par le MESS ou le MLF en ce qui concerne l'application de la *Charte de la langue française*. Chaque semaine, cet outil a été mis à jour et partagé par TEAMS dans la structure de gouvernance, et plus précisément aux membres du comité permanent et aux membres du comité de coordination des chantiers, pour alimenter la rédaction de la directive.

Cette approche ouverte et transparente a favorisé le plein engagement des membres du comité. Les efforts déployés par les personnes concernées favoriseront une application efficace de la directive approuvée par le ministre de la Langue française tout en renforçant l'exemplarité du MESS auprès de la population.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Par la grande diversité des actions mises en place pour assurer sa mission, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) est assujéti à plusieurs situations où l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle est requise. Ainsi, la collaboration intersectorielle a été identifiée comme condition de succès essentielle dans le contexte de l'élaboration de la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.

Tout d'abord, un comité de coordination a été instauré pour solliciter l'ensemble des secteurs d'affaires du MRNF dans le but de réseauter, identifier et partager les situations où une autre langue que la langue officielle est utilisée. L'élaboration de la directive s'est effectuée sur la base des informations recueillies et la validation des spécialistes des différents domaines auxquels touche le MRNF à l'égard des exceptions admissibles dans le respect de la Charte et de ses règlements. De nombreux exemples ont aussi été documentés pour la grande majorité des exceptions présentées dans la directive afin de vulgariser celles-ci pour l'ensemble du personnel.

Malgré les exceptions prévues à la directive, le MRNF est conscient que celles-ci ne doivent pas entraîner une utilisation systématique d'une autre langue que la langue officielle sur la base du principe de retenue. C'est pourquoi, même lorsque le MRNF dispose d'une faculté d'utiliser une autre langue que la langue officielle, il emploie toujours le français dès qu'il l'estime possible.

La directive détaillée du MRNF lui permet d'accomplir sa mission gouvernementale et son devoir d'exemplarité de l'État. Le MRNF contribue donc à la protection du français et son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Une petite équipe s'est activée à évaluer les répercussions des modifications apportées à la *Charte de la langue française* sur les communications et les activités du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Elle s'est appliquée rapidement à bien planifier le travail de rédaction d'une directive particulière qui vient préciser les situations dans lesquelles une autre langue que le français peut être utilisée, lorsque la *Charte* le permet.

Il ne s'agit pas d'une mince tâche pour un ministère qui regroupe près de 8 500 employées et employés et dont le champ d'action est très étendu.

L'équipe a brossé le portrait complet des activités du MTMD, s'est assurée de recenser l'ensemble des situations concernées et de bien les mettre en contexte. En trame de fond, la volonté était que la directive devienne le principal outil de référence pour le personnel et contienne donc des exemples clairs et représentatifs de la réalité afin d'en faciliter l'interprétation.

Plusieurs rencontres ont eu lieu auprès des différents sous-ministériats. En plus de faciliter la collecte d'informations précieuses pour la rédaction de la directive, elles ont permis de sensibiliser les personnes présentes au devoir d'exemplarité de l'État. Elles ont aussi offert l'occasion de mettre de l'avant le principe de retenue, à savoir le fait que l'usage d'une langue autre que le français doit dorénavant être réservé aux cas où il est absolument nécessaire de le faire.

Ce grand chantier, qui s'est terminé en 2025 avec l'approbation de la directive par le ministre de la Langue française, a nécessité la collaboration de l'ensemble des secteurs du MTMD. Au-delà des efforts importants fournis par plusieurs, on retiendra surtout les nouveaux liens qui se sont créés entre de nombreuses personnes, ainsi que leur engagement à promouvoir et à mettre en valeur la langue française.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Le Musée de la civilisation a déployé des efforts soutenus pour élaborer une directive particulière, rigoureuse, cohérente et parfaitement adaptée à son contexte. L'exercice a débuté par un recensement méthodique des exceptions prévues par la Charte et de ses règlements. Pour ce faire, un tableau regroupant toutes les exceptions possibles fut créé. Chaque cas d'exception était accompagné d'un espace permettant aux personnes consultées d'indiquer les exceptions qui leur étaient applicables et d'en préciser le contexte.

Ce processus a été mené de manière collaborative : le document a été transmis aux gestionnaires avec des consignes précises, leur permettant de consulter leurs équipes afin de remplir le tableau de manière aussi complète que possible. Des rencontres individuelles ont ensuite permis de valider les cas identifiés par chaque direction et d'en comprendre les justifications.

La directive se distingue par sa clarté et sa structure uniforme. Bien qu'elle paraisse répétitive, cette uniformité facilite la compréhension et la navigation du texte pour le personnel. Le comité de direction et le comité permanent sur la valorisation du français ont été impliqués lors des révisions apportées à la directive pendant sa rédaction, assurant une cohérence institutionnelle.

Un plan d'action accompagne la directive afin d'en assurer la mise en œuvre concrète et le rayonnement à l'interne, consolidant ainsi l'engagement du Musée envers la promotion du français.

INDICATEUR 5 : ACTIVITÉS DE PROMOTION D'UN FRANÇAIS DE QUALITÉ

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE

La Direction des communications et des affaires publiques du CISSS de la Montérégie-Centre a le souci constant de produire des documents dans un français de qualité. Elle a donc eu l'idée, au printemps 2024, de lancer une série de capsules linguistiques pour aider le personnel et les médecins de l'établissement à améliorer leur français écrit et à éviter certains pièges de la langue.

Les capsules linguistiques sont publiées chaque semaine sur le site intranet du CISSS de la Montérégie-Centre depuis le 30 avril 2024. Elles sont rédigées en alternance par deux membres de l'équipe, selon un calendrier établi à l'avance. Les capsules font relâche pour l'été, entre les mois de juin et septembre.

Les capsules sont rédigées dans un style concis et accrocheur, avec un titre et une amorce qui suscitent la curiosité. Chacune d'entre elles donne des exemples concrets en lien avec le domaine de la santé et des services sociaux. Le taux de lecture des capsules témoigne de leur popularité. Certaines d'entre elles ont été lues plusieurs centaines de fois.

Quarante-six capsules ont été publiées dans la dernière année financière. Elles sont toutes regroupées au même endroit dans l'intranet afin de pouvoir s'y référer au besoin. Elles abordent des thèmes variés, comme les anglicismes, les abréviations, les paronymes et l'étymologie. Pour appuyer leurs recherches, les rédactrices y attachent également une bibliographie de références en ligne sur la langue française.

La Direction des communications et des affaires publiques ne reçoit que des commentaires positifs depuis le début de cette initiative. Appréciables par les membres du personnel, les capsules linguistiques contribuent à l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé de manière originale, pratique et ludique.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a intensifié ses efforts pour renforcer l'usage du français et améliorer sa qualité dans les affaires courantes. Afin d'en faire une priorité, le MESS a misé sur la constance et la récurrence des initiatives.

En 2024-2025, ce sont 55 activités faisant la promotion du français qui ont été mises en place pour permettre d'améliorer les compétences linguistiques du personnel : la diffusion mensuelle dans l'intranet ministériel des capsules « Le français sous la loupe » (particularités de la langue, emplois fautifs, tests de connaissances, etc.), des formations offertes à diverses cohortes (L'écriture stratégique, Écrire avec efficacité et plaisir, Adopter un style clair et simple à l'écrit), ainsi que des formations sur mesure portant sur la rédaction Web et les services en ligne (pour gestionnaires, professionnelles ciblées et professionnels ciblés, personnel de services transactionnels).

Les pages intranet consacrées à la Politique linguistique de l'État sont également enrichies régulièrement d'outils d'aide à la rédaction et d'ouvrages de référence (adaptation de texte pour le Web, balises pour la rédaction de contenus dans l'intranet, lisibilité, bonnes habitudes pour la préparation de contenus pour le Web, rédaction épiciène, etc.). Avec une moyenne d'environ quatre activités par mois portant sur la langue française, le MESS contribue de façon exemplaire à prioriser la qualité de la langue et à promouvoir les bonnes pratiques dans ses activités courantes.

VILLE DE MONTRÉAL

La Ville de Montréal a mis en place et rendu disponibles plusieurs outils et activités afin d'encourager et de favoriser la promotion d'un français de qualité au sein de son administration. En effet, afin de mettre de l'avant l'exemplarité de l'État, la Ville a décidé de miser sur la mobilisation de son personnel.

En 2024, de nombreux membres du personnel de la Ville ont enrichi leur profil professionnel en suivant la formation sur la rédaction épiciène, témoignant d'un vif intérêt pour le développement de compétences en communication inclusive. Par ailleurs, la formation « Les indésirables – anglicismes du domaine de la gestion » a suscité l'adhésion de plusieurs personnes désireuses de perfectionner leur usage d'un langage de gestion précis et adapté. La formation « Techniques de rédaction », offerte en collaboration avec HEC Montréal, a également été bien accueillie et intégrée dans plusieurs parcours professionnels. Enfin, les formations de renforcement en français proposées sur LinkedIn Learning, issues de la collection « Le français au cœur de nos échanges », continuent de susciter l'intérêt et de contribuer à l'amélioration continue des compétences linguistiques du personnel.

La Ville de Montréal a ainsi à cœur de continuer d'offrir une belle variété de formations sur la langue française à son personnel et d'encourager l'amélioration de la qualité de son français écrit et parlé.

INDICATEUR 6 : ACTIVITÉS DE RAYONNEMENT

CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le Centre de la francophonie des Amériques (CFA) a réalisé 185 activités valorisant la langue française pendant l'année. Parmi ces nombreuses activités se trouvent les cinécauseries. Ces événements permettent aux personnes participantes de découvrir une œuvre cinématographique portant sur la langue française, d'une ou un artiste francophone tout en échangeant directement avec les réalisatrices ou réalisateurs, créant ainsi un dialogue enrichissant autour de la culture et de la langue française.

Cette année, le CFA a présenté aux quatre coins du Québec, du Canada et des Amériques, les films *Une histoire sur le goût de la langue* d'Hélène Choquette, *La langue est donc une histoire d'amour* d'Andrés Livov, *Trécaré : à la source du son de la Baie Sainte-Marie* de Nathalie Robichaud et *Le dernier Canadien français* scénarisé par Pascal Justin Boyer.

La Bibliothèque des Amériques est également une ressource précieuse mise à disposition du public par le CFA. Cette bibliothèque numérique offre un accès gratuit à une vaste collection de livres francophones d'autrices et auteurs du continent, permettant ainsi au public de tous âges et de tous horizons de découvrir et d'apprécier la littérature des Amériques. Cette initiative est particulièrement remarquable par son ampleur (20 000 livres) et son accessibilité partout sur le continent.

Enfin, les Rendez-vous littéraires organisés par le CFA sont des événements virtuels qui rassemblent des étudiantes et étudiants de français ou de littérature et des autrices et auteurs d'une autre région des Amériques. Ainsi, l'auteur innu du Québec, Michel Jean, a pu rencontrer des classes du Yukon, du Mexique et des États-Unis. Ces rencontres favorisent les échanges et les discussions autour des œuvres littéraires, renforçant ainsi les liens entre les communautés francophones et valorisant la langue française.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Par le biais d'initiatives aussi originales que diversifiées, le rayonnement de la langue française est assuré de belle façon par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Grâce au dévouement du personnel, une cinquantaine de projets ont été réalisés dans ses établissements, du préscolaire à la formation générale des adultes.

Véritable point d'orgue de l'année scolaire, la Semaine du français au CSSDM met en lumière la richesse de la langue. Sorties au théâtre, soirées de contes, compétitions d'épellation, visites d'auteurs en classe ne sont que quelques exemples d'activités qui ont fait briller le français et la culture québécoise.

En prévision de cette semaine bien spéciale, des conseillères et conseillers pédagogiques ainsi que des bibliothécaires ont développé une trousse d'activités pour le corps enseignant du primaire. On y trouvait une foule d'idées ludiques comme un projet d'écriture collectif, de la lecture à la lampe de poche et une chasse au trésor.

Que ce soit par l'initiation à la lecture, l'enrichissement du vocabulaire ou l'acquisition de notions grammaticales, les différentes activités ont été profitables pour les élèves.

Au cours de l'année, certaines écoles ont su se démarquer par des initiatives favorisant la créativité et la découverte :

- à l'école primaire Saint-Gabriel-Lalement, un concours d'écriture a été organisé. Un livre a aussi été remis à chaque élève;
- au secondaire, la musique francophone a résonné dans l'agora de l'Académie Dunton. Des films québécois, charades et jeux-questionnaires ont aussi été proposés aux élèves;
- le centre de formation générale pour adultes Marie-Médiatrice a lancé avec succès un concours de slam et un atelier de poésie.

En plus d'inspirer les élèves, ces projets rassembleurs ont permis de valoriser l'usage de notre belle langue auprès des membres du personnel et des familles. En outre, le CSSDM participe activement au rayonnement de la langue française dans l'ensemble de sa communauté scolaire, et même au-delà.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

Au sein du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO), la valorisation de la langue française est au cœur de ses actions. Plusieurs écoles vont même au-delà de ce qui est prévu au régime pédagogique du MEQ pour favoriser l'apprentissage et la valorisation de la langue française. Voici deux exemples de ce dévouement, reconnus par le CSSPO pendant le mois de la reconnaissance du personnel et de la communauté scolaire.

À l'École secondaire Grande-Rivière, le personnel enseignant a organisé plusieurs activités, dont : un concours de créations littéraires, un concours de rédaction de poésie, un karaoké francophone et un jeu-questionnaire. Ces activités, excepté le concours de créations littéraires, ont eu lieu par ailleurs dans le cadre de la semaine de la valorisation de la langue française, afin de démystifier les beautés de la langue.

À l'École primaire Notre-Dame, un groupe composé d'une dizaine de personnes retraitées bénévoles surnommé « Lire et faire lire » donne de son temps toutes les semaines pour promouvoir la lecture d'œuvres francophones auprès des élèves d'une classe de préscolaire et d'une classe d'accueil (élèves de 6 à 9 ans). Au total, ce sont 33 élèves qui bénéficient de cette collaboration école-communauté.

Cette initiative a non seulement suscité un intérêt croissant pour la lecture chez les enfants qui attendent avec impatience ce moment de partage, mais elle a aussi permis de réduire l'écart du taux de réussite en lecture entre les élèves à besoins particuliers et les autres élèves. En lisant régulièrement aux élèves, ces bénévoles contribuent à faire rayonner des œuvres francophones et à renforcer leurs compétences en lecture, comme la reconnaissance des mots, la compréhension des textes et l'enrichissement du vocabulaire. Ces bénévoles discutent aussi régulièrement avec le personnel enseignant afin d'identifier les besoins des élèves et d'adapter les séances de lecture en fonction de ce qui ressort des discussions.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Dans une volonté affirmée de valoriser la langue française et de favoriser l'inclusion, le Musée de la civilisation accueille gratuitement, depuis plusieurs années, des groupes en francisation. Cette initiative, qui s'inscrit naturellement dans la mission d'un musée de société, permet à des personnes immigrantes de vivre une journée d'immersion culturelle et linguistique unique, en découvrant les expositions du Musée consacrées aux cultures d'ici et d'ailleurs.

L'année dernière, ce sont 62 groupes, représentant 1 548 visiteuses et visiteurs, ainsi que 139 personnes accompagnatrices, qui ont été reçu(e)s dans le cadre de cette pratique. Chaque visite offre une expérience enrichissante, à la fois sur le plan de la langue et de la compréhension de la société québécoise. Les échanges avec les guides permettent aux participantes et participants de renforcer leur sentiment d'appartenance, tout en découvrant la richesse du patrimoine québécois.

Cette pratique mobilise les équipes du Musée, qui y trouvent un engagement en parfaite adéquation avec les valeurs d'excellence, de collaboration et d'ouverture. Elle illustre concrètement comment une institution culturelle peut devenir un acteur clé de l'intégration et du vivre-ensemble, en mettant la culture au service de la francophonie.

De plus, l'été dernier, le Musée a accueilli une artiste française dans le cadre d'un programme d'échange organisé par la Cité internationale de la langue française et le Conseil des arts et des lettres du Québec. Cette résidence de deux mois, faite en collaboration avec Engramme et la coopérative Méduse, a permis d'explorer la langue française à travers des actions de médiation culturelle, telles que des consultations publiques et des ateliers de dessins, inspirés par l'exposition *Ma maison*. Cette initiative a favorisé les échanges créatifs au sein de la francophonie et renforcé le rayonnement international du Musée, tout en valorisant la diversité des expressions culturelles francophones.

VILLE DE DRUMMONDVILLE

À Drummondville, la langue française s'illustre, s'écoute, se partage et se fête. En 2024, la Ville s'est distinguée par une démarche exemplaire et innovante de rayonnement de la langue française, principalement portée par sa bibliothèque publique. Un nombre impressionnant de 360 activités ont été proposées par celle-ci dans ses programmations, toutes pensées pour faire vibrer les mots et les cœurs.

Des heures du conte pour les jeunes enfants aux clubs de lecture ouverts au public adolescent et adulte, en passant par 69 différents groupes scolaires accueillis avec des animations adaptées, la bibliothèque a offert bien plus qu'un service : elle a créé un écosystème francophone vivant, dynamique et inclusif.

La Ville a également su mobiliser d'autres partenaires municipaux et communautaires par le rigoureux travail du Comité de promotion de la langue française, dans une approche transversale. Cette mobilisation a donné lieu notamment à :

- La consécration de la langue française comme pilier rassembleur de la cohésion sociale dans la Déclaration drummondvilloise sur le vivre-ensemble par le conseil municipal;
- La présence festive du français dans l'espace public par une diffusion exclusive de musique francophone aux patinoires municipales et à la promenade Rivia pendant la période des Fêtes;
- La valorisation de l'apprentissage du français avec bienveillance par la distribution de macarons « J'apprends le français, parlez lentement. Merci! », en partenariat avec la Chambre de commerce et industrie de Drummond;
- La célébration de la vitalité de la langue au sein de la Ville par une programmation musicale francophone estivale sur la place Saint-Frédéric.

Ces initiatives ambitieuses et inclusives démontrent qu'à Drummondville, la langue française rayonne, inspire, rassemble et transforme.

VILLE DE MONTRÉAL

En tant que métropole francophone des Amériques, la Ville de Montréal a à cœur la valorisation de la langue française et encourage les initiatives qui font de la langue française un liant social et un outil d'intégration.

Chaque année, la Ville de Montréal réalise diverses activités pour mettre en valeur la langue française. Dans le cadre de son entente avec le ministère de la Langue française, par exemple, la Ville de Montréal réalise des projets destinés à des jeunes, des personnes nouvellement immigrantes ou encore des publics plus larges durant les festivals d'été. En 2024, des projets comme le concours de rap MC Challenge, des activités de valorisation du français dans les camps de jour ou encore la dictée PGL des municipalités ont attesté de l'engouement des citoyennes et des citoyens de la Ville de Montréal pour des activités ludiques et rassembleuses où le français est au cœur des échanges.

Il est enfin important de souligner qu'en plus de ces initiatives, la Ville de Montréal consacre une part importante de ses activités à la mise en valeur et à la découverte de la langue française, notamment grâce à son réseau de bibliothèques et de maisons de la culture. En effet, pas moins de 45 bibliothèques et 12 maisons de la culture, présentes dans 19 arrondissements, offrent un accès privilégié à la culture francophone et proposent une multitude d'activités qui mettent de l'avant la langue française, en particulier auprès des enfants et des jeunes.

VILLE DE SAINTE-JULIE

La Ville de Sainte-Julie a à cœur de promouvoir la langue française au sein de la population. Sa politique culturelle a notamment pour objectif d'assister les artistes et les organismes locaux dans la mise en œuvre de stratégies de communication et de promotion et de soutenir les initiatives locales.

Parmi les activités effectuées dans la dernière année, soulignons notamment la diffusion du court-métrage documentaire « Oasis », réalisé par la Julievilloise Justine Martin. Ce court-métrage a remporté de nombreux prix, a été présenté dans une centaine de festivals nationaux et internationaux, en plus d'avoir été sélectionné pour la course aux Oscars 2024 dans la catégorie des meilleurs courts-métrages documentaires. Le court-métrage a été diffusé dans le cadre des activités organisées pour souligner la *Semaine québécoise des personnes handicapées*, après quoi s'en est suivi un échange entre le public, la cinéaste et la famille dont l'histoire est racontée dans le documentaire. La promotion de cet événement gratuit destiné à toute la population a été effectuée par la Ville, par le biais de toutes ses plateformes de communication.

La Ville organise annuellement des clubs de lecture d'été destinés aux jeunes. Le premier, intitulé le « Mini-Club » s'adresse aux jeunes de trois ans à la maternelle complétée et vise à éveiller l'intérêt pour la lecture. Le second, intitulé le « Club de lecture d'été » s'adresse aux jeunes de la première année du primaire à la deuxième année du secondaire. Il vise à développer ou entretenir leur amour pour la lecture, ainsi qu'à conserver leurs acquis en français durant la période estivale.

Les jeunes qui s'inscrivent reçoivent un carnet dans lequel ils notent leurs lectures d'été. Ils doivent aussi se fixer un objectif quant au nombre de livres à lire durant l'été et choisir leurs lectures selon leurs propres intérêts et goûts. En 2024, 2 193 livres ont été lus par les jeunes dans ces clubs de lecture.

INDICATEUR 8 : PERSONNEL INFORMÉ QUANT À LA DIRECTIVE

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) s'assure de faire connaître la PLE et la directive applicable en attendant l'approbation de la sienne, à savoir la directive du ministre de la Langue française à l'ensemble de son personnel tout au long de l'année. En 2023, BAnQ a offert une formation obligatoire à toutes et tous les membres de son personnel. L'émissaire a en effet pris le soin d'expliquer la directive du ministre, ainsi que les responsabilités du personnel à son égard. Cette présentation d'environ 30 minutes a été enregistrée et est maintenant automatiquement intégrée au plan d'accueil et d'intégration de chaque membre du personnel. BAnQ s'assure ainsi que l'ensemble du personnel acquiert ces connaissances dès le départ.

Une section informative a par la suite été créée sur l'intranet. Le personnel peut y trouver une panoplie de documents utiles à la compréhension et à l'application de la PLE et de la directive du ministre, par exemple des affiches pour les comptoirs de service et un aide-mémoire. Des articles rappelant les principaux éléments de la PLE et de la directive du ministre ont été publiés dans l'intranet au cours de l'année.

Grâce à la formation obligatoire et aux diverses ressources disponibles sur l'intranet, BAnQ s'assure que chaque membre de son personnel est au courant au sujet de la PLE et de la directive du ministre, en plus d'être soutenu(e) dans l'accomplissement de ses obligations.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) est fière d'être une institution québécoise et francophone hautement reconnue à l'échelle internationale. Elle a su allier son identité francophone et son ancrage au Québec à son ambition d'être une partenaire de choix à l'échelle mondiale.

En ce sens, la CDPQ a récemment adopté une nouvelle directive sur la langue française, qui a reçu l'approbation du MLF lors du dernier exercice financier. Celle-ci clarifie les obligations linguistiques de son personnel au quotidien, tout en réaffirmant l'engagement de l'institution à respecter de manière exemplaire la *Charte*.

La directive vise à assurer l'usage exclusif du français dans les activités de la CDPQ au Québec, tout en reconnaissant la possibilité de recourir à une autre langue dans certaines circonstances prévues par la *Loi 14*, notamment pour ses activités ailleurs au Canada et à l'international. Lors du processus de rédaction, de multiples rencontres internes ont eu lieu afin de bien comprendre les besoins et les réalités des différentes équipes.

Trois principes clés guident la directive :

- **Priorité** : en dehors des exceptions prévues par la Charte, notamment pour les activités se déroulant à l'extérieur du Québec, le français doit primer sur toute autre langue.
- **Inclusivité** : les collègues, partenaires et autres interlocutrices ou interlocuteurs qui n'ont pas une connaissance suffisante du français doivent se sentir accueilli(e)s et considéré(e)s lors des échanges en français.
- **Proactivité** : l'usage du français peut être un défi dans un contexte de relations hors Québec et d'agilité organisationnelle. C'est pourquoi la CDPQ est proactive dans la recherche de solutions pour faciliter le quotidien de ses équipes et de ses partenaires.

Cette nouvelle directive se distingue, par ailleurs, par sa qualité visuelle et son contenu spécialement vulgarisé. La CDPQ a mis l'accent sur l'importance de rendre les informations accessibles et compréhensibles pour l'ensemble du personnel.

La directive est diffusée par l'intermédiaire d'une formation obligatoire annuelle pour l'ensemble de son personnel et les personnes consultantes au Québec. Cette formation est également offerte, sur une base facultative, aux membres de son personnel dans ses autres bureaux à travers le monde.

La formation, sous forme de capsule vidéo interactive d'environ cinq minutes, a pour objectif de réaffirmer la fierté et l'engagement de l'organisation à promouvoir l'utilisation du français dans ses activités quotidiennes, allant au-delà de ses obligations législatives et réglementaires. Elle

vise également à illustrer, par des exemples pratiques, les rôles et responsabilités du personnel en matière de langue française. Enfin, cette formation rappelle les divers outils internes disponibles pour garantir une utilisation optimale du français dans le cadre des activités professionnelles.

Presque la totalité du personnel ciblé a terminé la formation dans les délais, soulignant leur engagement envers cette démarche. Les membres du personnel qui sont absent(e)s pour une longue période (maladie, maternité) sont les seules personnes qui n'ont pas pu participer. En parallèle à cette formation,

plusieurs communications pour encadrer et favoriser les bonnes pratiques ont été partagées en continu à l'ensemble du personnel par le biais de l'intranet ou des écrans numériques présents sur les différents étages.

Dans un souci d'offrir un soutien personnalisé au sujet de la directive et l'exemplarité de l'État, la CDPQ a aussi mis en place une boîte courriel. Les membres du personnel sont encouragé(e)s à y poser leurs questions et communiquer leurs enjeux au sujet des responsabilités linguistiques. Une réponse est envoyée dans les 48 heures ouvrables.

PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur national de l'élève (PNE) a choisi de mettre en place certaines pratiques afin que toutes et tous les membres de son personnel reçoivent de l'information de qualité concernant la Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration (la directive du ministre).

D'une part, une brève rencontre avec l'émissaire de la langue française du PNE est maintenant prévue aux activités d'accueil de toute nouvelle personne se joignant à l'équipe du PNE. Cette rencontre permet à l'émissaire de présenter la directive du ministre et les obligations des membres du personnel en matière de langue française, ainsi que les principales exceptions qui peuvent permettre, dans certaines circonstances, de communiquer dans une autre langue en plus du français.

D'autre part, le PNE a réservé l'année dernière un moment pour que l'émissaire rappelle, à toutes et tous les membres de son personnel, les principales règles prévues à la directive du ministre. Une telle rencontre a permis de consolider les connaissances des membres du personnel en la matière, en plus de leur offrir l'occasion de poser des questions sur le sujet. Les échanges suscités par cette présentation ont permis aux membres du personnel de raffiner leur compréhension de leurs obligations. Les quelques personnes qui n'ont pu être présentes à cette rencontre ont été rencontrées individuellement en rattrapage par l'émissaire.

C'est ainsi que le PNE s'assure que l'ensemble de son personnel reçoit de l'information détaillée et de qualité au sujet de la directive applicable et, plus largement, au sujet des obligations et du devoir d'exemplarité de l'Administration en matière de langue française.

